

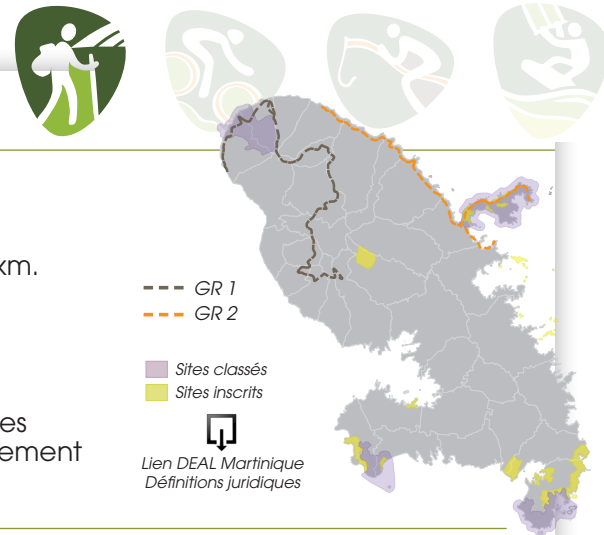
Focus RANDONNÉE PÉDESTRE

Sites de pratique

76 sentiers de randonnées pédestre (dont 7 circuits inscrits au PDIPR et 26 boucles) répartis sur tout le territoire sur + 300km.

2 GR en projet en collaboration avec la CTM, Cap Nord, l'ONF et le Parc Naturel de Martinique.

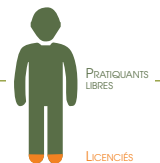
La pratique de la randonnée est impactée par les contraintes inhérentes aux espaces naturels protégés, et plus particulièrement dans les zones de sites classés ou inscrits.



1174 Licenciés

atlas national des fédérations sportives 2015

22 % des licenciés Sports de nature en Martinique.



JEUNES -18 ANS
6,5 %
SOIT 77 JEUNES
Guadeloupe 8 %
Guyane 5 %
Réunion 10 %

HOMMES
38 %
SOIT 450

FEMMES
62 %
SOIT 724
Guadeloupe 57 %
Guyane 45 %
Réunion 58 %

Pratiquants

Le nombre d'utilisateurs des chemins de randonnées est estimé à plus de 100 000 personnes (source Comité régional de la randonnée pédestre).

6000 scolaires randonnent environ chaque année, encadrés par des éducateurs (40 classes dans le 1^{er} degré en 2016/2017).

répondants questionnaire DROEF - juin 2017

57 %
dépendent
300 €/an
et moins

52 %
d'employés
et professions
intermédiaires

45 %
pratiquent
régulièrement

60 %
assurent
leur sécurité et
celle de leur
entourage

MOTIVATIONS les plus citées

- 1 se détendre / prendre soin de sa santé
- 2 se dépenser physiquement
- 3 s'amuser
- 4 prendre du plaisir avec ses proches

PRATIQUE de la randonnée en sport principal

- 54 % pratiquent sans encadrant professionnel
- 68 % pratiquent hors structure
- 84 % ont commencé avec des amis, de la famille ou seul



55 Etablissements

extraction base établissements DJSCS - juin 2017

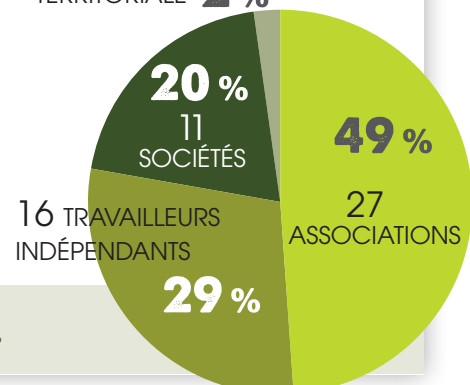
25 proposent la randonnée pédestre en activité principale et unique.

30 établissements organisent la randonnée en activité secondaire.

50 %
de structures de remise en forme.
Randonnée en activité complémentaire dans un même objectif de bien-être / santé.

20 %
proposent du canyonisme,
très proche en terme de
famille d'activités.

1 COLLECTIVITÉ TERRITORIALE
2 %
Soit 49% dans le secteur marchand



Répartition homogène sur le territoire : CACEM 37 % - CAP NORD 36 % - CAESM 27 %

28 Educateurs déclarés

extraction base EAPS DJSCS- juin 2017

L'encadrement de la randonnée pédestre (*hors milieu montagnard) n'est pas subordonnée à la détention d'une carte professionnelle. Pour autant, il existe des formations aux diplômes d'Etat (BE Alpinisme d'Accompagnateur moyenne montagne, BPJEPS Randonnée, ...) ou de branche (CQP ALS activités de randonnée de proximité et d'orientation) qui permettent de donner des compétences aux éducateurs, et par voie de conséquence de proposer aux randonneurs un encadrement de qualité en toute sécurité.

Le diplôme du BE ou DEJEPS AMM (ou supérieur) est donc nécessaire à partir d'une altitude de 350m en Martinique pour encadrer contre rémunération la Randonnée Pédestre..

* L'article 4 de la loi n°85-30 du 09/01/1985 relative au développement et à la protection de la montagne dite "Loi Montagne" définit les zones de montagne dans les départements d'Outre-mer, "les zones de montagne comprennent les communes et parties de communes situées à une altitude supérieure à 500m dans le département de la Réunion et à 350m dans les départements de la Guadeloupe et de la Martinique."

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

0 % moins de 40 ans

43 % de 40 à 49 ans

39 % de 50 à 59 ans

18 % plus de 60 ans

RÉPARTITION PAR SEXE

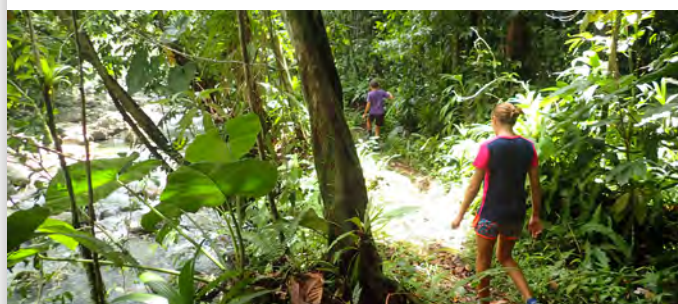
HOMMES 82 % FEMMES 18 %



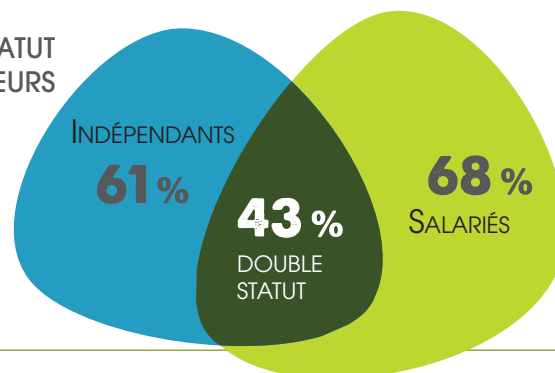
soit 23



soit 5



STATUT DES ÉDUCATEURS



93 Diplômes

32 DIPLÔMES D'ÉTAT

Les éducateurs titulaires de diplômes permettant d'encadrer le canyon sont susceptibles de proposer des prestations de randonnée soit dans le cadre des marches d'approche, soit en complément.

Randonnée Pédestre

BEES 1 AMM	BEES 1 AMM TROPICAL	BEES 1 ALPINISME	CQC TROPICAL	BAPAAAT
11	11	1	2	2

Canyon

DEJEPS CANYONISME	AQA CANYONISME	CQC CANYONISME
3	1	1

50 % ont une deuxième qualification (grande diversité de secteurs : natation, plongée, nautisme, remise en forme, généralistes).

29 DIPLÔMES DE BRANCHE - CQP

Il n'existe pas actuellement de Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) spécifique Randonnée. Par contre, le CQP animateur Loisirs Sportifs propose une mention ARPO (Activité de Randonnée de Proximité et d'Orientation). En Martinique, ce sont 29 éducateurs qui ont choisi de se former à l'encadrement de la randonnée par ce moyen. Certains sont titulaires d'autres mentions existantes pour ce CQP (Jeux Sportifs - Jeux d'Opposition ou Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression).

32 DIPLÔMES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RANDONNÉE PÉDESTRE

Les formations A1 ont eu lieu en 2013 et 2017, la formation A2 en 2014. Pour accéder au niveau 2, le niveau 1 est requis. Il est conseillé par la fédération d'actualiser ses connaissances tous les 5 ans.

ANIMATEUR 1 ^{ER} NIVEAU	ANIMATEUR 2 ^{ÈME} NIVEAU
28	4



Observatoire des Métiers et de l'Emploi de la DJSCS Martinique - Décembre 2017